

**ASSOCIATION EUROPEENNE DES AMOUREUX DE DANSES
TRADITIONNELLES - AEADT**
Association Loi 1901
Déclarée à la Préfecture de l'ALLIER sous le numéro W032001425

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
et le lundi 29 décembre à 18H20,

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2025.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard COCLET, Président de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents

Ladite feuille de présence permet de constater que 77 membres adhérents sont présents.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports de l'exercice précédent (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- Programme d'activités pour les années 2025 et 2026
- Élection des membres du conseil d'administration.

La séance commence par le visionnage en avant-première du film sur l'organisation du Grand Bal de l'Europe, réalisé lors des rencontres de l'été 2025 (10 minutes) [Lien vers le film](#).

1- Bilan moral du président et exercices comptables (cf [Bulletin de liaison de 8 pages de novembre 2025](#), disponible sur le site internet et envoyé avec la newsletter)

- Bernard Coclet, Président de l'Association, précise que l'exercice comptable va, à ce jour, du 1^{er} juillet au 30 juin.
En collaboration avec notre expert-comptable, nous effectuons les démarches pour modifier la période de l'exercice comptable. Cet ajustement technique apportera une meilleure lisibilité de notre comptabilité et évitera une surcharge de travail en juillet-septembre pour la clôture comptable.
L'exercice comptable en cours aura donc 10 mois et couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 avril 2026. L'exercice suivant couvrira la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.
- Bernard Coclet rappelle la joie de nous retrouver lors des petites et grandes rencontres chaque année.
- Il explique que les communications sont relues et corrigées par l'ensemble du Conseil d'Administration avant diffusion.
- Il relit la première page du Bulletin et énumère les points suivants:
 - la fréquentation est stable ;
 - l'équipe d'organisateurs est stable et motivée ;
 - rappel sur l'absence de subvention ;
 - nous continuons à nous inscrire dans le long terme.

- En 2025, 105 groupes ont participé au Grand Bal; 75% des intervenants reviennent en général.
- Bernard Coclet met en avant les échanges de qualité avec les artistes qui sont fidèles. Les artistes reviennent toujours avec le sourire, malgré les difficultés du métier et le temps passé dans les transports.
- En juillet/août 2024, nous avions dû refuser du monde la première semaine (juillet). Cela n'a pas été le cas en juillet/août 2025; la fréquentation s'est naturellement répartie sur les 15 jours (environ 2700 à 3000 personnes chaque jour; légèrement moins au tout début et à la fin du festival). Peu de chapiteaux ont été peu ou trop "remplis".
- Le Grand Bal 2025 a généré environ 200 concerts-bals et 200 ateliers danse.
- En 2026, nous prévoyons 105 à 110 groupes, soit environ 1000 heures de choix artistiques. Un festivalier présent 1 journée verra 1% de la programmation, alors qu'un festivalier présent les 15 jours verra 15% de la programmation; c'est l'une des raisons pour lesquelles nous conseillons les séjours longs. La régulation des durées de présence tend à se faire naturellement maintenant, et c'est très bien.
- Rapport de gestion 01/07/2024 au 30/06/2025: cf Bulletin de liaison novembre 2025
 - Le Chiffre d'Affaire a été supérieur à 1 million d'euros en 2024, comme en 2025
 - Pour 2025, il est réparti comme suit:
 - Billetterie 57% ;
 - Repas 19% ;
 - Buvette 10% ;
 - Adhésions 14%.
- Bernard Coclet reparle du différent toujours en cours avec les Impôts depuis 10 ans. Le dernier jugement en appel à Lyon a été prononcé en notre défaveur. Les avocats nous conseillent de nous pourvoir en cassation.

2- Échanges avec les adhérents présents

Quelles seront les nouveautés en 2026?

Réponse de Bernard Coclet: Pas de grande nouveauté prévue. "On ne change pas une équipe qui gagne". Quelques grandes lignes cependant: s'organiser encore mieux pour que chacun ait un maximum d'informations en amont (sur le site ou via la lettre d'informations). Bernard fait une proposition (à affiner) en montrant des photos aériennes du site pour visualiser l'emplacement des chapiteaux (avec leur numéro), l'emplacement des structures "en dur" (accueil, restauration, buvette, point info, poste de secours...), l'emplacement des parkings et des terrains pour camper...

Avant de passer aux votes des Résolutions, Bernard Coclet explique pourquoi l'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale à Majorité particulière: les statuts, déjà anciens, ont besoin d'être mis à jour, notamment pour l'abrogation du délai de six mois entre la clôture de l'exercice comptable et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que le changement d'adresse de l'Association.

3- Votes des résolutions et renouvellement de deux mandats

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Approbation des comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 (bilan et compte de résultat) et du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 85712 euros au compte de Réserves.

L'Assemblée générale décide également de modifier la date de clôture de l'exercice comptable en cours pour la fixer au 30 avril 2026. Celui ci aura donc une durée de dix mois depuis le 1er juillet 2025. L'exercice suivant couvrira la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2027.

En conséquence l'Assemblée Générale donne quitus à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 30 juin 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à :

contre: 0 voix
abstention: 0 voix
pour: 77 voix

Deuxième résolution : Approbation du programme d'activités et des orientations.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du programme d'activités et des orientations de l'association pour les années 2025 et 2026, approuve ces activités et orientations telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à :

contre: 0 voix
abstention: 0 voix
pour: 77 voix

Troisième résolution : Election des membres du Conseil d'Administration - Renouvellement du mandat d'administrateur de Josiane Allier.

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat de Josiane Allier vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à :

contre: 0 voix
abstention: 1 voix
pour: 76 voix

Quatrième résolution : Election des membres du Conseil d'Administration - Renouvellement du mandat d'administrateur de Bernard Coclet.

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat de Bernard Coclet vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à :

contre: 0 voix

abstention: 0 voix

pour: 77 voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, Monsieur Bernard COCLET, déclare la séance levée à 19H15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président
Bernard COCLET



La Secrétaire
Mireille Michot

